



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o R2026-810

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 4 mai 2026 :

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, R2026-810.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles déontologiques que doivent respecter les élus municipaux, comme exigé par la Loi.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 6 mai 2026

André Pineault,
Directeur général et greffier